Procedure file

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité	2022/2581(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le Myanmar, un an après le coup d'État Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Myanmar		

Acteurs principaux

Parlement européen	

Evénements clés

10/03/2022	Débat en plénière		
10/03/2022	Décision du Parlement	T9-0079/2022	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2581(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d?urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Proposition de résolution		B9-0141/2022	08/03/2022	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B9-0141/2022	08/03/2022		
Proposition de résolution		B9-0142/2022	10/03/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0143/2022	10/03/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0144/2022	10/03/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0145/2022	10/03/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0148/2022	10/03/2022	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0079/2022	10/03/2022	EP	Résumé

Résolution sur le Myanmar, un an après le coup d'État

Le Parlement européen a adopté par 646 voix pour, 1 contre et 20 abstentions, une résolution sur le Myanmar, un an après le coup d'État.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left, députés.

Pour rappel, le 1er février 2021, les militaires du Myanmar, connus sous le nom de Tatmadaw, en violation flagrante de la constitution du Myanmar et des résultats des élections de novembre 2020, ont arrêté le président Win Myint, le conseiller d'État Aung San Suu Kyi et les principaux membres du gouvernement, ont pris le pouvoir sur les branches législative, judiciaire et exécutive du gouvernement au moyen d'un coup d'État, et ont déclaré l'état d'urgence pour un an.

Depuis le 1er février 2021, des hommes politiques, des responsables gouvernementaux, des défenseurs des droits humains, des représentants de la société civile, des acteurs religieux, des manifestants pacifiques et des écrivains ont été illégalement arrêtés ou assignés à résidence. En outre, des violations de la liberté de religion ou de conviction et d'autres droits de l'homme sont perpétrées contre les minorités religieuses et ethniques au Myanmar.

Le Parlement a condamné fermement le coup d'État du 1er février 2021, exécuté par la Tatmadaw sous la direction du commandant en chef Min Aung Hlaing, ainsi que les atrocités odieuses, les massacres et les violations généralisées des droits de l'homme qui ont suivi contre la population du Myanmar.

Il a appelé la Tatmadaw à respecter pleinement le résultat des élections démocratiques de novembre 2020, à rétablir le gouvernement civil et à mettre fin à l'état d'urgence.

Les militaires du Myanmar sont instamment invités à :

- cesser immédiatement toutes les violences et attaques contre la population du Myanmar dans toutes les régions du pays, à libérer Aung San Suu Kyi et tous les autres prisonniers politiques, y compris les chefs religieux, immédiatement et sans condition;

- prendre des mesures pour établir une voie de dialogue et de réconciliation avec toutes les parties concernées, tout en veillant à ce que les libertés fondamentales d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi que de religion ou de croyance, soient pleinement respectées.

Le Parlement a condamné la persécution des chrétiens dans le pays et souligné que l'UE continuera à suivre de près les actions des dirigeants militaires contre les minorités dans le pays, y compris les Rohingyas.

Relations extérieures

Le Parlement a fermement condamné la fourniture d'armes et d'équipements militaires au Tatmadaw par la Chine, la Russie et la Serbie, ainsi que le soutien de la junte du Myanmar à la guerre illégale que mène la Russie en Ukraine.

Il a exhorté toutes les parties à la crise au Myanmar à faciliter un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire et à accorder l'accès aux travailleurs humanitaires.

Le Parlement sest félicité des quatre séries de sanctions de l'UE concernant le coup d'État militaire et la répression qui a suivi. Il invite le Conseil à :

- cibler les réserves de la banque centrale dans un nouveau cycle de sanctions;

- revenir sur la dérogation autorisant explicitement les opérateurs pétroliers et gaziers de l'UE qui restent au Myanmar à effectuer des transactions financières avec la Myanmar Oil and Gas Enterprise et demandé instamment aux États membres de s'abstenir de mettre en uvre cette dérogation.

La Commission et les États membres de l'UE devraient veiller à ce que le retrait des entreprises de l'UE qui se conforment aux sanctions ne profite pas à la junte.

Enfin, le Parlement a invité la Commission à suivre de près l'opportunité d'ouvrir une enquête sur le retrait du régime «Tout sauf les armes», en vue de suspendre les préférences commerciales dont bénéficie le Myanmar dans des secteurs spécifiques, notamment les entreprises appartenant à des membres de l'armée du Myanmar, et à tenir le Parlement dûment informé des mesures à prendre.